



## comment me faire indemniser pour dommage physique et morale

Par merlineze, le 15/06/2010 à 00:25

je vie au cameroun et suite a une surfacturation, j'ai subi une suspension d'energie electrique qui s'est accompagnée du depot de mon compteur malgré ma lettre de contestation adressée a la societe d'electricité . par la suite apres vaines recours j'apprend que mon abonnement est resilié abusivement et mon compte appuré. J'ai passé un an sans electricité avec une famille comptant une douzaine de personnes. ayant adressé par la suite une lettre accompagnée du constat d'un huissier, j'ai eu pour toute reponse des agents qu'il m'a été donné de rencontrer que mon seul recours etait de souscrire un nouvel abonnement a mes frais sans autres voies de recours. ne pouvant plus vivre dans ses conditions, j'ai suivi leur conseil. Mais je veux que justice soit rendue de cet abus et voudrais me faire indemniser pour dommages causés. que faire? vous etes mon seul recours. svp aidez moi